

EDITION SPECIALE FOLLOWEFOW

Impact de la crise COVID-19 sur les appellations viticoles

Le mot du président

Cher lecteur,

Comme de nombreux secteurs, la viticulture d'appellation est aujourd'hui mise à l'épreuve.

Intrinsèquement c'est une viticulture gagnante sur tous les plans : elle est porteuse de qualité, de renommée, de revenus et de développement territorial durable. Toutefois, les principaux canaux de distributions - Horeca, tourisme, exportations – ayant été mis hors-jeu du fait de la pandémie, les opérateurs se retrouvent, en dépit de leurs investissements et de leurs efforts de diversification pour trouver de nouveaux marchés, dans des situations difficiles. Pendant les mois de confinement, la viticulture d'appellation a été fortement testée. Elle a maintenu l'emploi dans les zones rurales (les vignes ne s'arrêtent pas) mais de très nombreuses exploitations ont vu une baisse importante de leur chiffre d'affaire en raison du manque de débouchés commerciaux. Cette période de confinement a été particulièrement rude pour les vignerons devant aussi faire face aux mesures de rétorsion américaines (i.e. plus 25% de tarifs ad valorem).

Une première série de mesures d'urgences ont été mises en place au niveau européen mais elles n'étaient pas à la hauteur des enjeux posés par cette crise sanitaire sans précédent. Les appellations n'ont pas baissé les bras et avec le soutien sans relâche du Parlement européen - plus particulièrement de la commission de l'agriculture et du développement rural et de l'Intergroupe vin - nous avons pu obtenir des outils plus ambitieux pour aider le secteur. Le Commissaire à l'agriculture a fait preuve de courage politique et a su écouter les inquiétudes des vignerons. Un nouvel Acte Délégué avec des mesures encourageantes (distillation de crise, stockage privé, amélioration du taux de cofinancement européen des mesures, flexibilité dans l'application des opérations de promotion, de restructuration, d'investissement et d'innovation, extension des autorisations de plantation et replantation) a été adopté; l'article 222 de l'OCM - qui permet de déroger à certaines règles de la concurrence - a été activé.

Si la palette d'instruments mise à disposition a été bien accueillie par les producteurs de vins, l'absence de budget supplémentaire a pesé sur la mise en œuvre de ces mesures. Les Etats membres, en concertation avec le secteur, ont adopté au niveau national des stratégies pour soulager les marchés et tenter de réduire les stocks, mais la crise n'a pas aidé à l'application rapide de ces outils.

Aujourd'hui, nous sommes malheureusement toujours dans une situation très difficile. Après un été qui a permis à certaines appellations de respirer, le pessimisme est de retour. Les mesures sanitaires sont toujours en place et semblent se durcir à nouveau.

Face à un contexte très incertain et des perspectives négatives, EFOW considère qu'il est essentiel de prolonger tous les Actes Délégués jusqu'à la fin de 2021 et de permettre aux Etats membres d'intervenir dès que nécessaire pour éviter la faillite en masse des exploitations viticoles et d'importantes pertes d'emplois. Il en va de la survie des appellations et de nombreux territoires du monde rural. Nous félicitons le Commissaire Wojciechowski d'avoir annoncé les travaux préparatoires de la DG AGRI sur ce front et nous l'invitons, ainsi que ses services, à agir rapidement pour continuer à aider le secteur en ces temps difficiles.

La crise du COVID-19 nous enseigne que nous avons besoin d'une boîte à outils avec différents instruments permettant de répondre aux besoins spécifiques des appellations et qui sont déployables dans l'urgence. Il nous faut aussi des stratégies sur le long terme. Dans un monde en profonde évolution, nous devons réfléchir aux grands défis et opportunités qui s'offrent au secteur comme l'oenotourisme, la présence sur le marché digital et la régulation des plantations. Dans cette nouvelle lettre d'information d'EFOW nous avons voulu recueillir les témoignages des présidents de différentes associations pour faire un premier état des lieux de cette crise et chercher à tirer quelques leçons.

Je vous souhaite une très agréable lecture,

Bernard Farges, Président d'EFOW





Interview FRANCE

M. Bernard Farges, président de la CNAOC

Quelles ont été les conséquences immédiates de la pandémie COVID-19 sur les vins français à IG ?

Le phénomène le plus frappant a bien entendu été la fermeture des cafés, hôtel et restaurants (CHR) et une reprise très lente pendant la période estivale. Nous avons estimé les pertes à environ 1,5 milliards d'euros pour cette seule fermeture du CHR, soit une perte de 5 à 7% du chiffre d'affaire annuel de la filière. Les français n'ont globalement pas reporté la consommation de vin AOP à domicile et on a en revanche observé une augmentation des achats de vins en bag-in-box sur le segment IGP. C'est pour le segment des vins effervescents AOP que la COVID a eu l'effet le plus fort. Le moment n'est pas festif ! L'effet de la pandémie avec le ralentissement du commerce international en général risque de nous conduire à une augmentation des stocks jusqu'à 20%. Mais ce sera très variable suivant les régions et les entreprises. Enfin, la crise n'est pas terminée.

Quelles mesures ont été mises en œuvre par votre gouvernement pour atténuer la crise du COVID-19 ?

A ce jour, seule la distillation de crise volontaire aidée a été mise en œuvre. L'essentiel des fonds est venu du programme national d'aide européen. Finalement nous avons distillé 2,6 millions d'hectolitres. Nous craignons dans certaines régions que des questions structurelles vont désormais se poser compte tenu de tous les facteurs négatifs qui se cumulent. Les taxes américaines à 25% associées à cette crise nous mettent dans une situation difficile et il va falloir beaucoup de temps pour reprendre nos positions.

Quelles autres mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour aider le secteur ?

La mise à disposition d'un fonds de crise aurait été pertinente pour ne pas prendre l'argent sur le programme national d'aide. Néanmoins, cette crise doit être l'occasion de continuer à travailler à l'assouplissement des mesures de l'union européenne en général. Surtout, nous allons devoir dans les mois qui viennent nous réinterroger collectivement sur le droit de la concurrence appliqué à nos produits. Comment demander aux producteurs de respecter des cahiers des charges exigeants, de verdir le mode de production, s'il n'y a pas des mesures pour empêcher les cours de s'effondrer ?



Interview ITALIE

M. Riccardo Ricci Curbastro, président de la Federdoc

Quelles ont été les conséquences immédiates de la pandémie COVID-19 sur les vins italiens à IG ?

Le secteur viticole italien a subi des pertes importantes en raison des restrictions de voyage et de l'arrêt du canal HORECA. Cela a particulièrement touché les appellations viticoles car leurs principaux points de distribution sont devenus soudainement inaccessibles. La situation s'est encore aggravée du fait que la vente directe a également été suspendue et que toutes les activités œnotouristiques ont dû être fermées. La vente de vin a connu un essor important dans les supermarchés et par le biais du commerce électronique, mais cela n'a pas eu d'effet positif sur les petits et moyens producteurs de vin, car le cadre européen en matière de droits d'accises n'est toujours pas harmonisé et la vente à distance reste un défi majeur pour ces opérateurs. L'une des questions les plus urgentes était le besoin de liquidité, car il y a d'importants stocks dans les caves qui ne peuvent être mis sur le marché.

Quelles mesures ont été mises en œuvre par votre gouvernement pour atténuer la crise du COVID-19 ?

Le secteur viticole italien a essayé de développer, en synergie avec notre ministère, des solutions innovantes pour aider efficacement les producteurs de vin. Tout d'abord, nous avons décidé de financer la réduction des rendements de nos vins AOP, ce qui a permis de maintenir et d'améliorer la qualité. Une autre mesure importante et concrète a été la définition d'un instrument visant à fournir des liquidités aux opérateurs en utilisant les stocks de nos caves comme garantie pour les banques.

Quelles autres mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour aider le secteur ?

Le secteur a subi de graves revers et nous pensons qu'il est nécessaire de relancer l'économie. Nous attendons donc le maintien de toutes les flexibilités et mesures de marché accordées par les institutions européennes. Plus précisément, il faut le maintien des taux de cofinancement plus élevés et de toutes les flexibilités liées aux activités de promotion qui sont l'épine dorsale de toute stratégie visant à relancer nos économies et à apporter un nouveau dynamisme à nos appellations.



Interview ESPAGNE

M. David Palacios, président de la CECRV

Quelles ont été les conséquences immédiates de la pandémie COVID-19 sur les vins espagnols à IG ?

En Espagne, les appellations viticoles ont été la catégorie de vin la plus touchée par la baisse d'activité et la fermeture de l'HORECA et l'arrêt du tourisme. La fermeture de ces filières, qui génèrent une part importante de nos revenus et nous aident à nous positionner sur la valeur et la qualité, a entraîné une contraction de la demande de nos produits au niveau national.

Heureusement, les exportations, la vente au détail de produits alimentaires et le commerce électronique ont enregistré de meilleurs résultats que prévu dans le scénario actuel et ont partiellement amorti la baisse des recettes. Néanmoins, elles n'ont pas compensé les pertes mentionnées ci-dessus.

Quelles mesures ont été mises en œuvre par votre gouvernement pour atténuer la crise du COVID-19 ?

En Espagne, le gouvernement a activé des mesures extraordinaires de réduction de l'offre, à savoir: la distillation de crise, le stockage privé et la vendange en vert. Elles ont été financées par des fonds de notre programme national de soutien au secteur vitivinicole au détriment d'autres mesures. Le secteur n'a pas reçu d'aides d'État. L'Espagne a également mis en œuvre plusieurs flexibilités prévues par les règlements européens en ce qui concerne des mesures telles que la promotion dans les pays tiers, les investissements et la restructuration/conversion des vignobles.

À la suite de la mise en œuvre de ces mesures de soutien, nous pouvons tirer quelques premières conclusions. Tout d'abord, les mesures extraordinaires étaient clairement nécessaires, car les demandes de soutien étaient beaucoup plus élevées que les volumes, les superficies et les montants disponibles. Deuxièmement, il y avait une nette inadéquation entre la situation nécessitant une intervention et la portée des mesures. En effet, bien que les appellations viticoles aient été les plus touchées par la crise, les vins de table ont consommé la majeure partie des fonds disponibles. Nous pensons qu'il y a eu une erreur manifeste d'appréciation de la réalité sur le terrain. Troisièmement, la flexibilité dans la mise en œuvre des mesures de notre programme sectoriel a été positive quoique trop limitée dans le temps, car les effets de la pandémie sont encore très présents et toutes les actions prévues par nos membres doivent être constamment réorganisées. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les activités de promotion dans les pays tiers.

Quelles autres mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour aider le secteur ?

Tout d'abord, il est fondamental que les mesures extraordinaires prises par l'UE pour atténuer les effets de la pandémie soient renouvelées et se poursuivent dans le cadre de la campagne 20/21. Il est essentiel de maintenir les mesures de distillation de crise, de stockage privé et de vendange en vert, ainsi que l'augmentation des taux de cofinancement de l'UE et les flexibilités accordées à la mise en œuvre des mesures dans le programme de soutien. Il est devenu évident qu'il subsiste de nombreuses incertitudes et que la reprise économique ne sera pas aussi rapide que l'on aurait pu la prévoir initialement. Deuxièmement, nous pensons qu'il est important de développer des mesures qui pourraient stimuler la demande de nos vins, surtout compte tenu du dynamisme des ventes en ligne. À cet égard, l'UE devrait revoir les règles relatives au commerce en ligne et à la vente de vin à distance. De même, l'oenotourisme devrait être inclus dans le cadre de la politique de promotion de l'UE et, plus généralement, la promotion devrait être renforcée. Enfin, dans le cadre des stratégies "de la ferme à la table" et de la "biodiversité", le secteur devrait continuer à renforcer sa durabilité dans les domaines économique, social et environnemental.



Interview PORTUGAL

Mr. Gilberto Igrejas, président du IVDP

Quelles ont été les conséquences immédiates de la pandémie COVID-19 sur les vins portugais à IG ?

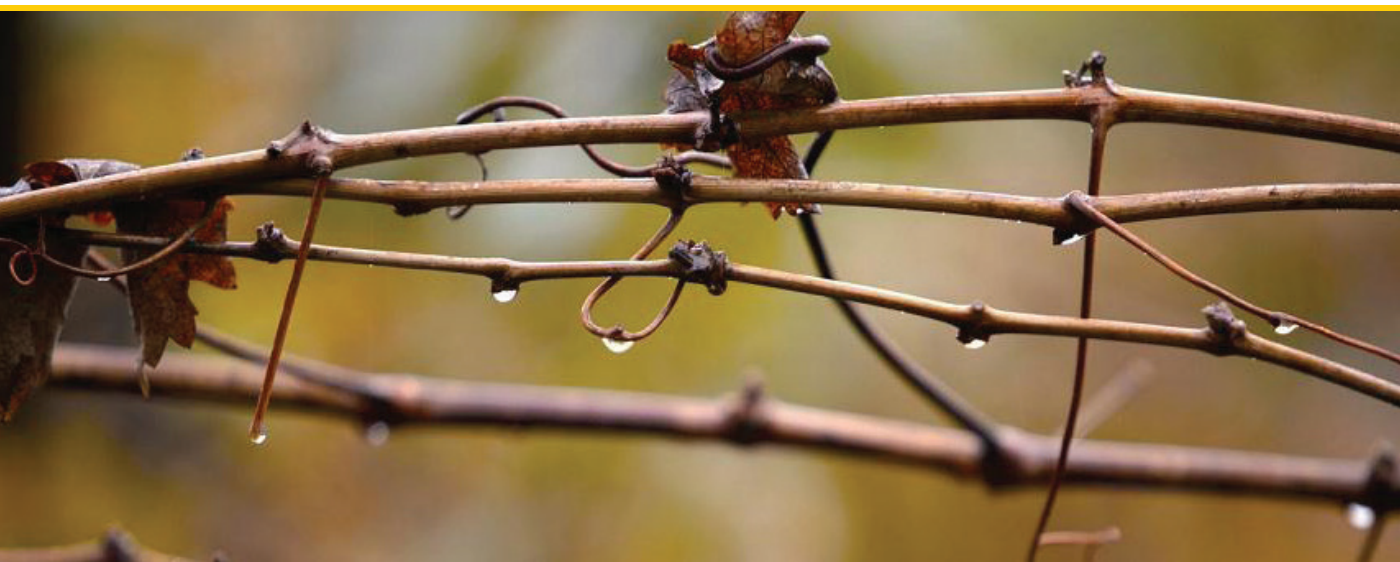
La conséquence la plus forte et la plus immédiate de la pandémie a été la chute des ventes. Les exportations ont diminué, surtout jusqu'en mai, en particulier vers les autres pays de l'UE. Jusqu'en 2019, les exportations de vin portugais ont enregistré des augmentations d'une année sur l'autre, plus en valeur qu'en quantité, avec une augmentation conséquente du prix moyen. Une certaine reprise a été enregistrée depuis juin, mais cette évolution positive des quantités exportées s'est faite au détriment du prix, une baisse du prix moyen ayant été observée. On a également constaté une diminution des ventes sur le marché national. La hausse des ventes en ligne et l'augmentation de la consommation de vin à domicile n'ont guère permis de compenser les tendances à la baisse causées par la fermeture de l'HORECA et l'absence quasi totale de touristes. Les vins de la région du Douro sont un exemple des développements mentionnés ci-dessus, tant pour les ventes sur les marchés étrangers que pour les ventes au Portugal. Le vin de Porto a été principalement touché par la pandémie sur ses deux principaux marchés, la France et le Portugal, tandis que les exportations de vin du Douro se sont mieux redressées depuis juin, car elles sont beaucoup moins concentrées dans les pays de l'UE. Pour ces deux vins, et contrairement à ce que l'on avait pu constater ces dernières années, le prix moyen a baissé.

Quelles mesures ont été mises en œuvre par votre gouvernement pour atténuer la crise du COVID-19 ?

Pour atténuer l'impact de la crise, le gouvernement a mis en œuvre des mesures exceptionnelles de soutien au secteur vitivinicole dans le but de minimiser les pertes et d'assurer le revenu des producteurs de vin : soutien à la distillation et au stockage privé des vins IG et création d'une réserve qualitative de vin de Porto. Le programme VITIS a également été renforcé. Afin de soutenir la promotion des vins dans les pays tiers, nous soulignons les avances qui ont été allouées pour le règlement des demandes de paiement. En outre, l'assouplissement des délais de paiement a été une mesure efficace pour soutenir les campagnes de promotion et d'information sur le marché intérieur.

Quelles autres mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour aider le secteur ?

Compte tenu de la baisse des ventes et de l'augmentation des coûts à l'approche de la saison des récoltes, il était essentiel de prendre des mesures qui permettraient aux agents économiques de planifier la récolte et de gérer correctement leurs stocks, en créant les conditions nécessaires pour que le prix du raisin ne soit pas dévalué. Aujourd'hui, pour que le secteur vitivinicole ait un avenir durable, il est essentiel que les ventes se redressent en quantité, mais aussi en termes de prix moyen, ce qui nécessite la mise en œuvre de mesures qui contribuent directement ou indirectement à cette reprise, que ce soit en stimulant les exportations, les ventes traditionnelles ou les ventes en ligne, y compris par le biais des ventes HORECA, pour lesquelles le tourisme est essentiel. Sur le marché national, les mesures qui aident le secteur du tourisme auront un effet d'entraînement sur le secteur du vin.





Interview ALLEMAGNE

M. Klaus Schneider, président du DWV (Deutscher Weinbauverband)

Quelles ont été les conséquences immédiates de la pandémie de COVID-19 sur les vins IG allemands ?

Le blocage a entraîné la fermeture temporaire de restaurants, d'hôtels et de magasins de vin en Allemagne et l'interdiction d'organiser des événements majeurs tels que des festivals du vin. Pour les viticulteurs, qui préfèrent vendre leur vin dans des magasins spécialisés, des restaurants ou lors de manifestations viticoles, d'importantes opportunités de vente ont été perdues. Ces entreprises ont donc subi des pertes financières importantes. La crise s'est également aggravée pour les entreprises orientées vers l'exportation, qui se trouvaient déjà dans une situation difficile, en partie à cause des droits de rétorsion américains. En revanche, les entreprises viticoles qui commercialisent leurs vins par le biais du commerce alimentaire ou qui possèdent leurs propres boutiques en ligne ont mieux résisté à la crise. Les producteurs de vin ayant une part élevée d'auto-marketing - avec des ventes directes dans les caves - ont également été moins touchés. De nombreux allemands ont passé leurs vacances d'été dans des régions allemandes. Cela a eu un effet positif sur les ventes de vin en Allemagne. Cependant, au vu de l'augmentation actuelle du nombre d'infections, je crains que des restrictions plus importantes dans la vie sociale puissent à nouveau avoir un impact majeur sur nos ventes.

Quelles mesures ont été mises en œuvre par votre gouvernement pour atténuer la crise du COVID-19 ?

Au début de la crise, en raison de la baisse des ventes, la priorité a été de garantir la liquidité des viticulteurs et de sécuriser la production. Le gouvernement allemand a réagi positivement à la crise avec le "paquet Corona", qui comprenait un ensemble de mesures visant à rendre le marché du travail allemand plus flexible et, dans un deuxième temps, à créer une possibilité pour les travailleurs saisonniers d'entrer dans le pays sous des conditions strictes. Afin d'amortir les conséquences économiques de la crise, des mesures ont été introduites pour garantir la liquidité des entreprises – telles que une aide immédiate, y compris pour les petites entreprises, ou des possibilités élargies de chômage partiel ou de report du paiement des impôts.

Au niveau de l'UE, les États membres pouvaient mettre en œuvre trois mesures spécifiques dans le secteur vitivinicole : la distillation de crise, la vendange en vert et le stockage privé. Ces mesures devaient être financées par le biais des programmes nationaux de soutien au secteur vitivinicole (PNSV). L'Allemagne n'a pas encore fait usage de cette possibilité, tout d'abord parce que l'argent du PNSV était déjà programmé ailleurs et que notre gouvernement n'a pas encore jugé nécessaire de prendre des mesures de régulation du marché.

Quelles autres mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour aider le secteur ?

Comme d'autres États membres de l'UE, nous demandons que les mesures de crise actuellement en vigueur soient maintenues pendant deux années supplémentaires afin de pouvoir répondre à une telle crise. Les États membres continuent aussi à demander qu'un budget européen indépendant soit mis à disposition pour financer les mesures de crise. Nous souhaitons également que les instruments de régulation du marché soient adaptés. Une récolte en vert partielle pourrait entraîner non seulement une réduction des rendements, mais aussi une amélioration de la qualité. Cependant, la Commission européenne n'est pas ouverte à ces changements et notre ministère a rejeté cette mesure au niveau national car elle était difficile à contrôler.

"Because origin matters"

EFOW est une association basée à Bruxelles qui représente les vins avec appellation d'origine et/ou indication géographique auprès de l'Union européenne. EFOW est la voix des vins européens d'origine auprès des institutions européennes et internationales; elle milite pour une meilleure protection et promotion des vins d'origine tant au sein de l'UE qu'à travers le monde.

Les membres d'EFOW sont les associations nationales en charge des vins d'origine en Espagne (CECRV), en France (CNAOC), en Italie (FEDERDOC) et au Portugal (IVDP).

www.efow.eu

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES VINS D'ORIGINE

18 Place Ambiorix | B-1000 Bruxelles | T +32 2 733 50 60 | info@efow.eu

